

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE VHC 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1er aout 2024

Ouverture des engagements 5 aout 2024

Clôture des engagements : 23 septembre 2024 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire 27 septembre 2024

Vérifications administratives le dimanche 29 septembre de 8h30 à 15h00 - Vendredi 4 octobre à partir de 8h30 à 18h00, 6 Place de la Gare Lalevade d'Ardèche

Vérifications techniques le 4 octobre de 13h00 à 18h00 Lalevade d'Ardèche

Mise en place du parc de départ le 4 octobre Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains 13h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 4 octobre 1h30 avant fin des vérifs Lieu Vals Les Bains

Publication des équipages admis au départ le 4 octobre à 18h15

Publication des heures et ordre de départ le 4 octobre à 18h30

Départ 1^{er} étape le 4 octobre 19h00

Arrivée 1^{er} étape à Vals Les Bains à 21h45

Départ 2^{ème} étape le 5 octobre 7h15

Arrivée finale le 5 octobre **20h34** au parc de Vals Les Bains

Publication des résultats partiels et ordre et heure de départ de la 2^{ème} étape le 5 octobre à 01h00

Vérification finale le : 5 octobre à la fin du rallye. Lieu : Garage Le Rallye 07200 Aubenas

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye partiel le 5 octobre après le rallye sur le site de la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 4 & 5 octobre 2024 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes.

Le 1 juillet 2024 sous le numéro 22 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 510 en date du 17 juillet 2024

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

Vice Président Masclaux Sébastien

Trésorier Jouve Denis

Secrétaire Moulin Colette

Membres :

Deleuze Joel - Caro Jean – Cayreyre Stéphane – Payan Luc – Rey Fanck – Guyot Jeremy - Granger Guy - Serre Romain –

Moulin Dominique – Chabrier Anne lise – Poletti Raphaël – Maurel Richard – Cagnet Michel.

Speaker : Patrick Vezolle

Secrétariat du Rallye, 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Téléphone : 074999641 095326039

Permanence du Rallye : Casino Circus parc de Vals les Bains

Organisateur technique

Nom : ASA Ardèche

Adresse : 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur	M Deshayes Jean Luc	Licence n°1316
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Veyret Emmanuel	Licence n°1316
	Mme Faure Marie Noël	Licence n° 20376
	Mr Agostino Armand	Licence n° 12775
	Mme Agostino Celle	
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Besançon Monique	Licence n°9682
Directeur de Course	M Vernet Daniel	Licence n°1316
Directeur de course adjoint VHC VHRS	Mr Benoit Laurent	Licence n°146771
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Gibili Christian	Licence n°3302
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Chioru Catherine	Licence n° 8654
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Boi Pierre	Licence n°
Commissaire Technique responsable VHC	Mr Coquet Bernard.	Licence n°1324
Commissaires Techniques adjoints	Mr Blachier Jean Lous.	Licence n°261762
Médecin chef	Mme Adt Cécile.	Licence n°242399
Chargés des relations avec les concurrents	M Mr Pitarche Floreal	Licence n°2729
	Mme Simon Sylvie	Licence n° 214749
Juges de faits	Mme Gibily Nathalye	Licence n°220119
Chargé des relations avec la presse	Mr Verriere Fernand	Licence n°6123
Chronométrateurs	M.	Licence n°_____
Classement Chronodium - RVS	Mr Nantet Julien	Licence n°345645
Speaker	Mr Vezolles.	Licence n°_____

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de l'Ardèche NPEA Coefficient 2 pour la coupe de France des rallyes 2024

Comptant pour le Championnat de Ligue Rhône-Alpes / Asa Ardèche – Challenge Gedimat Cayreyre – Challenge Jeune Talent.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser uniquement par courrier au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 septembre 2024 minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 490 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche (Géolocalisation comprise)
- 510 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche (Géolocalisation comprise)
- 530 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages (Géolocalisation comprise)
- 1040 € sans la publicité facultative (Géolocalisation comprise)
- Un chèque de caution de 200€ par voiture vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur tracking, uniquement par chèque !

1.13P. Si désistement : Application du règlement FFSA

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. Ordre de départ pour l'ensemble du rallye : 1^{er} catégorie VHC 2^{ème} Catégorie Moderne 3^{ème} catégorie VHRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Véhicule **Classic compétition autorisé**

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Lalevade d'Ardèche le 4 et 5 octobre

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 377.28 km.

Il est divisé en deux étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138.36 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **1^{er} étape Vendredi Section 1**
 - ES 1 Burzet - Freyssenet 6.84 Km (Prologue)
- **2^{ème} étape Samedi Section 2 – 3 - 4**
 - ES 2 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.990 km
 - ES 3 Lachamp Raphaël / Sausses 14.010 km
 - ES 4 Burzet / Bois de Cuze 14.840 km
 - ES 5 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.990 km
 - Es 6 Lachamp Raphaël / Sausses 14.010 km
 - ES 7 Burzet / Bois de Cuze 14.840 km
 - Es 8 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.990 km
 - ES 9 Lachamp Raphaël/Sausses 14.010 km
 - Es 10 Burzet – Freyssenet 14.840 Km

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 29 septembre 2024 de 8h30 à 18h00 - Vendredi 4 octobre de 8h30 à 15h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le 5 octobre après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium final.

Chaque équipage qui finit à l'arrivée sera récompensé.